



Centre d'expertise sur les
matières résiduelles

RÉFLEXIONS
SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

COMITÉ AVISEUR
DU CARREFOUR DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT

NOVEMBRE 2004

Le Centre d'expertise sur les matières résiduelles est né de la volonté de la Ville de Montréal, de ICI Environnement et de RÉSEAU environnement de développer l'expertise et de promouvoir le savoir-faire québécois dans le domaine des matières résiduelles. Pour réaliser ces objectifs, le Centre a développé trois volets : une vitrine technologique, un carrefour de la recherche et du développement et un pôle I/D pour l'information et la diffusion.

En 2003, le Carrefour de la recherche et du développement a mis sur pied un comité aviseur afin de l'aider dans la réalisation de ses objectifs. La mission de ce comité est de proposer des axes prioritaires pour la recherche et le développement dans le domaine de la gestion des matières résiduelles au Québec.

Il est composé d'une vingtaine de personnes représentatives du monde municipal, des entreprises privées, des groupes environnementaux, des organismes publics et parapublics et d'universitaires¹. Ce comité regroupe des gens qui ont une connaissance du milieu de la gestion des matières résiduelles et qui ont développé, au fil de leurs expériences, une vision des actions à réaliser pour atteindre les objectifs fixés.

Le 7 juin dernier, en présence du ministre de l'Environnement, monsieur Thomas J. Mulcair, le comité aviseur a rendu public un premier document de réflexion sur la gestion des matières résiduelles intitulé « Agir pour l'avenir ». Ce document faisait état de cinq axes de développement et de pistes d'actions dans le domaine des matières résiduelles :

L'information, l'éducation et la sensibilisation ;

La conception de l'emballage durable ;

L'acceptabilité sociale des infrastructures ;

La gestion du cycle de vie des produits et des services ;

Le contrôle environnemental.

À la veille du bilan quinquennal de la « *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998 - 2008* » et, possiblement, de nouvelles propositions d'actions pour atteindre des objectifs communs à la société québécoise, le comité aviseur désire faire connaître ses réflexions sur cette politique.

¹ Voir l'annexe 1 pour la liste des membres du comité aviseur.

1 LE CONSTAT

1.1 LA COLLECTE DES DONNÉES HÉTÉROGÈNES

La collecte des données concernant la gestion des matières résiduelles n'est pas chose simple. Il y a peu d'homogénéité dans les méthodes statistiques utilisées pour évaluer les performances des mesures mises de l'avant pour atteindre les objectifs gouvernementaux. De plus, l'utilisation du potentiel de mise en valeur complique inutilement l'analyse de ces données et elle est une source de confusion dans l'évaluation objective de la performance. Par ailleurs, la collecte des données sur la réduction en amont est à peu près inexistante.

Les objectifs sectoriels par catégories ajoutent de la confusion et n'ont que peu d'impact sur l'atteinte des objectifs globaux. Il aurait mieux valu que l'on simplifie les objectifs et que l'on s'attarde à ce qui compte vraiment, soit la réduction des quantités à éliminer.

Dans les plans de gestion des matières résiduelles, on constate une prédominance pour l'évaluation quantitative des matières résiduelles, tout en cherchant, pour 2008, à atteindre mathématiquement les objectifs fixés. L'accent n'est pas mis sur les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs. Il y aurait lieu, lors de leur mise à jour, de mieux établir des échéanciers clairs et de détailler les actions menant à la prise de décisions visant l'implantation des moyens tout en y associant les impacts financiers sur les coûts de la gestion des matières résiduelles.

1.2 LA LÉGISLATION ET LA RÉGLEMENTATION CONFORMES AUX ORIENTATIONS

Tout comme dans le domaine de la recherche et du développement en matières résiduelles, la législation et la réglementation semblent avancer en dents de scie, c'est-à-dire avec les crises des déchets. Depuis quelques années, on observe une stagnation quant à l'évolution des performances de la collecte sélective des matières recyclables et quant au développement des marchés des matières résiduelles à mettre en valeur. On observe également une stagnation de la réglementation relative aux matières résiduelles, que ce soit au niveau du règlement sur l'enfouissement et l'incinération, sur le financement de la collecte sélective ou du droit à l'enfouissement. Il est temps de donner un signal clair au milieu municipal et aux secteurs institutionnel, commercial et industriel.

On constate également que depuis plusieurs années, plusieurs municipalités et entreprises veulent « agir ». Il reste beaucoup de travail à faire pour que l'écart entre les objectifs gouvernementaux et la réalité du terrain soit réduit. La vertu, la volonté et la concertation de tous ne sont pas suffisantes. Il faut donner le pouvoir et les moyens financiers aux acteurs par le biais d'une législation et d'une réglementation adéquates. Actuellement, la volonté politique n'est pas assez marquée.

2 LES PISTES DE SOLUTIONS POUR 2008

2.1 LA GESTION EN AMONT OU « *LE DÉCHET LE MOINS CHER EST CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS !* »

En octobre dernier avait lieu la 4^e édition de la « Semaine québécoise de la réduction des déchets » organisée par le Réseau des ressourceries du Québec. Comme plusieurs de ses partenaires, le comité aviseur du Carrefour R&D du Centre d'expertise sur les matières résiduelles croit fermement que nous pourrions réduire les quantités de matières résiduelles en se préoccupant prioritairement de la gestion « en amont ».

Pour le commun des mortels, la réduction à la source signifie qu'on doit prendre l'habitude d'acheter des produits ne comportant pas ou peu d'emballage ou alors un emballage facilement recyclable. Il y a lieu d'étendre rapidement cette offensive de réduction auprès des entreprises et de récompenser les efforts de réduction.

À un autre niveau, les concepteurs et les designers pourraient concevoir des aménagements résidentiel, institutionnel, commercial et industriel adaptés à la réalité de la récupération et, ainsi, faciliter le travail des usagers. À titre d'exemple, la Ville de Montréal manifeste l'intention de lancer un concours en éco design pour la conception de produits afin d'aider la réduction à la source.

À l'instar des BMW, Volvo, Interface, Danone et tous les autres, il faudra concevoir des produits qui appliquent l'approche de l'analyse du cycle de vie, c'est-à-dire dans l'optique d'une meilleure efficacité environnementale afin de faciliter leur recyclage ou leur réutilisation. Lors de la conception des produits, il y aurait lieu de prévoir des mécanismes de démantèlement des pièces en fin de vie utile.

En outre, il faudrait axer davantage la politique sur la conception de produits facilement réutilisables et d'emballages recyclables, tout en évitant le suremballage. Il est primordial de sensibiliser les entreprises au concept du « zéro déchet » et de récompenser celles qui font des efforts de réduction.

2.2 LA GESTION EN AVAL

L'acceptabilité sociale des infrastructures est la clé pour accroître le potentiel de mise en valeur et de valorisation des matières résiduelles. Qu'il s'agisse d'installations de tri et de conditionnement, de compostage ou encore de traitement et d'élimination, il y a lieu d'informer la population dès le début du projet et d'être transparent dans la démarche. Une meilleure connaissance des caractéristiques et des quantités de matières résiduelles est primordiale pour concevoir des installations à l'échelle humaine.

D'autre part, il faudrait également améliorer les méthodes de collecte et d'entreposage, rendre plus efficaces les équipements, offrir aux utilisateurs des outils appropriés et instaurer des devis de performance pour les contrats de collecte et les installations de traitement.

Il serait intéressant de promouvoir un système de récompenses pour les institutions, les industries et les commerces performants en termes de mise en valeur de leurs matières résiduelles et d'accroître les coûts pour ceux dont les efforts sont insuffisants. Un système de tarification au poids comme la Ville de Québec s'apprête à le faire pourrait être étendu.

Les pays performants² au niveau de la gestion des matières résiduelles ont misé sur des incitatifs financiers pour faciliter le changement de comportement des municipalités, des consommateurs et des commerçants et industriels. La principale source de financement est une taxe à l'enfouissement. Celle-ci permet de hausser le tarif de l'élimination, de procurer les fonds nécessaires à la mise en place des infrastructures de mise en valeur et de récompenser les milieux les plus performants. Au Québec, toutes les municipalités régionales adopteront leur plan de gestion des matières résiduelles. Cependant, à l'instar de la Communauté métropolitaine de Montréal, plusieurs de ces plans ne se réaliseront que si, et seulement si, le financement devient disponible. C'est une condition essentielle de succès. Présentement, une bonne majorité d'entre elles se demande qui va payer pour les programmes visant à changer les habitudes des gens et pour la construction d'infrastructures.

Afin d'accroître la demande de produits à contenu en matières recyclées ou réemployées, les grands acheteurs institutionnels doivent donner un signal sur les marchés. Par exemple, les ministères québécois, les réseaux de la santé et de l'éducation, Hydro-Québec et les grandes villes québécoises peuvent influencer et créer

² Plusieurs états américains et européens.

un effet d'entraînement avec une politique d'achats qui mise autant sur des critères de développement durable que sur le plus bas soumissionnaire conforme.

Les campagnes d'information et de sensibilisation sont importantes pour changer les habitudes. Mais changer les habitudes non seulement du citoyen et des décideurs, mais également celles du gestionnaire institutionnel, du commerçant, de l'industriel et, pourquoi pas, du politicien. Des comportements plus respectueux de l'environnement, en accord avec le développement durable et qui, finalement, nous permettront d'atteindre les objectifs gouvernementaux de la gestion des matières résiduelles au Québec.

En conclusion, le Centre d'expertise sur les matières résiduelles a voulu, à partir de cette réflexion, participer et faire avancer l'effort québécois vers la convergence des objectifs fixés par la « *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* ».

Il faudra donc réduire les quantités à éliminer en s'attardant aux notions de collecte de données hétérogènes, à la législation et la réglementation conformes aux orientations, à la saine gestion en amont avec l'information, l'éducation et la sensibilisation, à la conception de l'emballage durable, à la consommation responsable, à une saine gestion en aval avec le financement approprié, à la taxation et au contrôle environnemental et, finalement, à la gestion du cycle de vie des produits et des services.

ANNEXE 1

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ AVISEUR DU CARREFOUR DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT

- Municipalités :
- Mme Diane André, Ville de Montréal
 - M. Benoît Delisle, Ville de Québec
 - M. Pierre Gionet, Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
- Entreprises :
- M. Johnny Izzi, Services sanitaires Gaudreau inc.
 - M. Daniel Gingras, SSI Shaefer Ltée
 - M. Pierre C. Lemoine, TIRU – Rebut Solides Canadiens inc.
- Groupes environnementaux :
- M. Guy Lessard, Récupération Frontenac inc.
 - M. Robert Perreault, Conseil régional de l'environnement de Montréal
 - M. Michel Séguin, Réseau des ressourceries du Québec
 - M. Jean-Noël Sergerie, Récupération La Récolte inc.
- Organismes privés et publics :
- M. Jean-Marc Jalbert, ministère de l'Environnement
 - Mme Andrée-Lise Méthot, Fonds d'investissement en développement durable
 - M. Guy Tremblay, Recyc-Québec (*membre observateur*)
- Chercheurs :
- M. Alexandre Cabral, Université de Sherbrooke
 - M. Serge Carignan, I.C.I. Environnement – UQAM
 - M. Christophe Guy, École Polytechnique de Montréal
 - M. Michel Provost, École des Hautes Études Commerciales
- CEMR :
- M. Jean-Louis Chamard, Chamard & Associés inc.
 - Mme Danielle Lussier, Ville de Montréal
 - M. Daniel Normandin, École Polytechnique de Montréal
 - M. André P. Hébert, CEMR